



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 4 octobre 2024

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024,
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 32 LLS – programme Pissarro, sis rue du Val-d'Oise – emprunt Caisse des Dépôts et consignations
 2. Contrat Hortésie
 3. Décision modificative du budget – fongibilités des crédits
 4. Ouverture des crédits d'investissement 2025
 5. Passage au compte financier unique (C.F.U.) au 1^{er} janvier 2025
 6. Adhésion au groupement de commandes du C.I.G. pour la reliure des actes administratifs,
 7. Rapport relatif aux mutualisations de services et bilan annuel 2023 (C.C.V.O.3.F.)
 8. Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) – CCVO3F
 9. Convention de mise en place et de gestion de feux tricolores dits « récompense » avec le Conseil Départemental du Val d'Oise.
- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER



Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**